

Commission permanente du 27 novembre 2025 : Les délibérations du conseil départemental de Loir-et-Cher

Lors de la commission permanente qui s'est tenue à l'Hôtel du département à Blois, les conseillers départementaux ont examiné 55 dossiers et voté l'octroi de plusieurs subventions ainsi que l'application de diverses décisions. Un hommage a également été rendu à François Roche-Bayard, homme de cœur et d'action qui a marqué de son empreinte le Loir-et-Cher, disparu le 3 novembre dernier.

Le 41 en bonne santé

Dans le cadre du plan « Le 41 en bonne santé », le département accompagne l'investissement pour la création et le développement de structures de formation des futurs professionnels de santé. À ce titre, une subvention exceptionnelle de 2 000 000 € a été accordée au centre hospitalier Simone Veil de Blois pour la construction d'un campus universitaire de santé. Prévue pour la rentrée 2026, il accueillera en moyenne 700 étudiants par jour, préparant des diplômes d'infirmiers, aides-soignants et ambulanciers.

Une subvention de 22 536 € a également été octroyée à l'OPH Loir-et-Cher Terres de Loire Habitat pour l'aménagement de locaux médicaux à Chouzy-sur-Cisse, conformément aux modalités prévues par le fonds d'intervention et de promotion de la santé (FIPS).

Afin de soutenir la démographie médicale et d'aider les professionnels de santé à s'installer en Loir-et-Cher, le département a accordé 5 nouvelles bourses départementales d'études à une étudiante en soins infirmiers, un étudiant et un interne en médecine générale et deux étudiant en kinésithérapie, pour un montant total de 35 400 €. Trois allocations départementales (pour un montant global de 4 000 €) de stage ont également été octroyées à trois étudiantes. Une aide supplémentaire à la primo-installation de 12 716,36 € a aussi été accordée à un chirurgien-dentiste de Cormenon.

Inclusion numérique

Résolument engagé à rendre le numérique accessible à tous, le département a, à ce titre, signé une convention avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Elle prévoit une enveloppe de 30 000 € pour accompagner le développement des filières locales de reconditionnement et de recyclage du matériel numérique ainsi qu'un financement de 11 700 € pour la création d'un fonds dédié à l'inclusion numérique destiné à l'acquisition ou au reconditionnement de matériel numérique pour les foyers modestes. Pour répondre à ces objectifs, le département a apporté son soutien aux associations Atelier Numérique Romorantin (10 000 €), Adepa Ressourcerie Générale (5 000 €) et Loir-et-Cher Tech (15 000 €), ainsi qu'à la société coopérative d'intérêt collectif Les Ateliers du Bocage (11 700 €).

Habitat

Dans le cadre de l'élaboration du Plan départemental de l'habitat 2026-2031, le département a signé deux conventions avec les services de l'État, qui financeront à hauteur de 50 % ce PDH, soit 40 000 € pour l'année 2025.

Une subvention d'investissement de 30 000 € a été octroyée à la société 3F Résidences pour les travaux de restructuration et de réhabilitation énergétique de la résidence Kennedy située à Vendôme et gérée par l'association Habitat Jeunes Ô Cœur de Vendôme.

Au titre de la charte départementale pour la promotion d'un habitat regroupé, adapté aux personnes âgées ou en situation de handicap, 4 subventions ont été accordées, pour un montant total de 112 500 €, dont 60 000 € à la société Loir-et-Cher Logement pour 8 logements à Herbault et 30 000 € à la société 3F Centre Val de Loire pour 4 logements à Montlivault. Une subvention exceptionnelle de 23 333 € a également été octroyées à l'office public de l'habitat de Loir-et-Cher Terres de Loire Habitat pour le projet d'habitat inclusif situé à Montrichard-Val de Cher et destiné à accueillir 14 personnes âgées.

31 subventions ont également été accordées à des propriétaires occupants ou locataires du parc privé dans le cadre de l'adaptation de logements de personnes âgées ou en situation de handicap, pour un montant total de 23 425 €.

Enfin, le département a voté la répartition des subventions 2025 attribuées en faveur des aidants de personnes en situation de handicap par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) à l'Association des paralysés de France, l'Hospitalet à Montoire-sur-le-Loir et la Maison d'accueil spécialisée du Vendômois, pour un montant total de 105 000 €.

Soutien aux communes

Au titre de la Dotation départementale de solidarité rurale (DDSR), 51 subventions ont été octroyées pour un montant global de 1 281 370 €, dont 50 000 € à la commune de Saint-Gervais-la-Forêt pour la création de locaux associatifs, à la commune de Pruniers-en-Sologne pour l'extension de la maison médicale, ou encore à la commune de Saint-Firmin-des-Prés pour la restauration de l'église Saint-Firmin. À noter que, pour 2025, le département a soutenu plus de 200 opérations communales, représentant un montant total d'investissement de 23 485 159 € hors taxes.

Le conseil départemental a également, dans le cadre de la Dotation départementale d'aménagement durable (DDAD), octroyé pour 124 300 € de subventions aux communes des Montils (28 300 € pour la renaturation des cours d'école du groupe scolaire), de Bracieux (40 300 € pour la désimperméabilisation et végétalisation de la cour de l'école) et de Villetrun (55 700 € pour l'aménagement de la place Saint-Martin).

Au titre de la Dotation départementale mobilités alternatives (DDMA), le département a attribué un montant total de 305 876 € de subventions à 5 collectivités : Aggropolys (114 505 € pour la création d'une voie de liaison douce entre Saint-Gervais-la-Forêt et Vineuil), Vineuil (58 206 € pour l'aménagement cyclable entre la route de Chambord et la rue du Pont), Chailles (11 854 € pour la création du parking de covoiturage au parc du Cosson), Saint-Ouen (18 452 € pour l'aménagement de bandes cyclables dans la rue Blériot) et Selles-sur-Cher (205 717 € pour l'aménagement cyclable de la route de Romorantin).

Environnement

Dans le cadre de sa politique en faveur de la préservation des espaces naturels sensibles (ENS), le département a octroyé 5 subventions pour un montant global de 37 779 €, dont 18 783 € au conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire pour l'acquisition de matériels de gestion et d'entretien de trois ENS en Loir-et-Cher, à savoir l'Île de la Folie, l'Étang de Beaumont et les Prairies du Fouzon.

Enseignement supérieur et formation

Une subvention de 100 000 € a été octroyée à l'INSA Centre-Val de Loire pour le fonctionnement du site de Blois au titre de l'année 2025, ainsi que 29 400 € pour le financement d'un poste de prospecteur territorial. Une subvention de 63 000 € a également été accordée à l'Université de Tours pour le fonctionnement de son antenne blésoise. Enfin, le département a alloué une subvention de 54 995 € à CCI Campus Centre pour le financement de la deuxième promotion de La F@brique Numérique 41, école de codage informatique installée au sein de la Cité du numérique.

Politique culturelle

Au titre du Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques (SDEPA) et du fonds de soutien aux lieux culturels, le conseil départemental a voté l'octroi de deux subventions à l'association Accords Centre-Val de Loire dans le cadre de son fonctionnement 2026 (210 000 €) ainsi que pour l'aménagement et la réhabilitation des locaux du théâtre du Grand Orme (33 043 €). Plusieurs subventions ont également été accordées aux titres de l'aide à la sauvegarde du patrimoine immobilier, de Festillésime 41, du protocole Éducation artistique et culturelle (EAC) et des actions mémorielles.

Le conseil départemental a également approuvé la mise en place d'une politique de mécénat au profit de son festival Estival'41 à compter de l'édition 2026. Cette politique de mécénat n'a pas vocation à se substituer à l'engagement départemental. Elle se présente comme un mode de financement alternatif et complémentaire dans le cadre de la pérennisation et du développement de ce festival.

Politique sportive

Le département a accordé plusieurs subventions aux titres de l'aide aux manifestations sportives, du dispositif de soutien aux athlètes et sports de haut niveau, de l'aide aux structures, du dispositif de soutien aux comités sportifs départementaux et du dispositif départemental d'aide à la construction et à la réhabilitation des équipements sportifs. Une aide supplémentaire de 119 000 € a également été allouée au club de l'ADA Blois Basket, portant ainsi le soutien global du département de Loir-et-Cher pour la saison 2025-2026 à 369 022 €.